



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 113938

## Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de la revalorisation du diplôme d'orthophoniste. Alors que la mise en conformité avec un système de formation organisée en trois niveaux - licence, master, doctorat - est une nécessité aux regards des engagements européens de la France à échéance de 2010, il apparaît souhaitable de prendre en compte les projets de master professionnel en orthophonie déposés par les universités et plus particulièrement de master 2. En cas contraire, le risque encouru est soit de maintenir un cursus différent, situation préjudiciable aux étudiants en orthophonie soucieux de suivre une formation intégrée au sein de l'université, soit de baisser le niveau de formation de quatre ans actuellement dispensée en ne prévoyant qu'une formation de licence. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur cette question.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113938

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13181